



43^{ème} Challenge Société Générale

Challenge Interclubs & Inter-entreprises

Samedi 06 octobre & dimanche 07 octobre 2018

*Course par équipe
Régate comptant pour le championnat GCC*

1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les **règles de course à la voile 2017-2020**,
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- Les règles d'équipement pour les voiliers.

2. FRAIS D'INSCRIPTION :

- **50 € le week-end par bateau**. Cela comprend :
 - Les **frais d'inscription** à la régates du bateau
 - L'apéro-barbecue **du samedi soir** pour tous les membres de l'équipage
 - Le **pot de remise des prix** de dimanche.
- Cette régates faisant partie du GCC, un classement individuel sera établi.
- **L'apéro- barbecue est ouvert aux accompagnateurs**. Le **tarif par personne est de 10 €**.

3. ZONE DE COURSE & HORAIRES DES MAREES :

- La course aura lieu dans la **Baie du Havre et au Nord du chenal du Havre**
- Horaires des **marées et coefficients** :

Samedi 06 octobre 2018				Dimanche 07 octobre 2018			
PM	70	09h19	7,47 m	PM	85	10h11	7,85 m
BM		16h11	2,08 m	BM	92	17h16	1,60 m
PM		21h40	7,63 m	PM		22h29	7,96 m

4. PROGRAMME

Samedi 06 octobre :

- 09h30 à 11h00 : Inscriptions en équipe à l'accueil de la SRH
- 11h30 : Briefing des skippers
- 13h00 : Mise à disposition pour plusieurs courses à suivre
- 19h30 : Apéro-barbecue des Equipages sur la terrasse de la SRH



Dimanche 07 octobre :

- 09h30 : Briefing des skippers
- 11h00 : Mise à disposition pour plusieurs courses à suivre
- 18h00 : **Proclamation des résultats et remise des prix**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

- Les IC seront distribuées au moment de l'inscription à l'accueil de la SRH.

6. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES :

- Les **concurrents devront impérativement présenter** au moment de l'inscription :
- Les licences FFV valides de chaque équipier, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Les **certificats HN des bateaux**.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Société des Régates du Havre

Quai Eric Tabarly, 76600 LE HAVRE

Tél : 02.35.42.41.21

Fax : 02.35.43.50.76

Email : srh@lesregates.com



ANNEXE « Règles particulières au Challenge Société Générale (C.S.G.) »

1. Le C.S.G. est organisé chaque année soit l'avant dernier ou le dernier WE de septembre soit le 1^{er} ou 2^{ème} WE d'octobre au Havre par la Société des Régates du Havre.
2. Le C.S.G. est remis en jeu chaque année.
3. Le C.S.G. se court par équipes mais un classement individuel des bateaux participants, qu'ils appartiennent ou non à des équipes, peut être effectué.
4. Un club peut présenter autant d'équipes qu'il le désire.
5. Le nombre de bateaux par équipe est limité à 3 au maximum.
6. Un bateau est reconnu d'un club si son propriétaire ou skipper est licencié de ce club.
7. Un bateau ne peut figurer que dans une équipe.
8. Une fois inscrite une équipe ne peut recevoir de modifications sauf en cas de force majeure et ce à l'appréciation du Comité de Course. Les équipes pourront modifier leurs équipages pendant le week-end sur accord préalable du Comité de Course.
9. En dehors de l'inscription des équipes chaque bateau devra être inscrit individuellement.
10. Le départ est donné en regroupant tous les bateaux le samedi.
11. Le classement par équipe est établi en additionnant les scores de chaque bateau de l'équipe.
12. PRIX: Le C.S.G. sera attribué à l'équipe totalisant le moins grand nombre de points. Le Tableau du CHALLENGE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE sera détenu par le Club vainqueur, qui fera graver une plaque cuivre, jusqu'au C.S.G. de l'année suivante. Le tableau devra être revenu à la Société des Régates du Havre une semaine avant le C.S.G. de l'année suivante.
13. Tout manquement aux dispositions du présent règlement sera sanctionné par le Comité de Course et le Jury appréciera seul la sanction en fonction des faits et de la bonne foi des concurrents.
14. Le Comité de Course et la Société des Régates du Havre en tant qu'organisateur, se réservent le droit d'apprécier si une équipe est conforme ou non à l'esprit du C.S.G. ainsi que le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.
15. Des compléments ou modifications à ce présent règlement pourront, s'il est nécessaire, être apportés par le fondateur de l'épreuve.